

ligue francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 27 janvier 2015.

PV du CA+ du 19 décembre 2014.

Ca tenu au Centre Namurois des Sports, avenue de Tabora à 5000 Namur (Salle réunion à coté de la buvette)

Corrigé le 17-02--2015 suivant les remarques reçues

<u>Présents</u>: Vincent Vandervelden, Francine Hanique, Erik De Bevere, Philipe Estievenart,

Pierre Van Wallendael, Eric de Ryckere, Guy Delcominette,

Marc Ronsse (Directeur technique) et Léon Lejeune (Secrétaire administratif).

Excusés: Wivinne Thirot, Yves Souply,

Absents:

Ouverture de séance : 20h20

ORDRE DU JOUR: PV = 7 pages

Président :

Le Président ouvre la séance.

Assurances:

LFBTA à signé avec ETHIAS HBL à signé avec ARENA.

Sponsoring ETHIAS 2015 : accorde la même somme qu'avant avec un bonus pour la RBA. Ce bonus sera utilisé pour les athlètes de LFBTA. Le Sponsoring sera reçu également accordé pour 2014.

Reste un point délicat à négocier pour l'obtenir. ETHIAS souhaite que lors des Championnats de Belgique les photos du podium soient prisent devant le leur roll-up ... pas d'autre pub d'assurance.

Tenues:

Les nouvelles tenues pour l'international sont arrivées. Elles devraient être testées à HUY (entrainement équipe). Veiller à les recevoir de la HBL.

Matériel de tir reçu de sponsors pour les internationaux :

TUBES et POINTES: Sur l'ensemble reçu, il ne reste qu'un seul jeu de tube pour les francophones. Ce jeu doit être remis au DT (tubes + pointes).

Actuellement seul un archer a protesté par écrit ... mais un archer a fait 4ème au Championnat du monde. La commission devra décider de l'attribution.

Pour information : être élite n'est pas synonyme de recevoir.

ARC LIBRE : Un arc se libère suite à l'arrêt de l'archer bénéficiaire de celui-ci. L'arc sera attribué à Olivier Ansiaux. Un contrat sera signé.

Programme IANCEO:

la LFBTA a réintroduit l'idée de l'utilisation près de la RBA. La RBA investira (100 €) pour faire réaliser la base de données permettant l'utilisation aisée du programme.

Il sera à disposition sans obligation de l'utiliser (certains cercles ont déjà un programme qui fonctionne bien).

SITE RBA:

La mise à jour des clubs LFBTA sur le site RBA est en cour.

IFAA:

La RBA à pris la licence IFAA (International Field Archery Association -fondée en 1970- = organisation internationale différenciée de la WA) pour tous les membres de la RBA (LFBTA + HBL).

Pour info une seule licence est accordée par pays.

Les compétitions de l'IFFA sont ouvertes à tous ses membres.

Un accord de reconnaissance mutuelle WA et IFAA a été signé en 2010.

Appel candidature administrateur:

RAPPEL : attendre feu vert du Président pour le faire.

ABA (Championnat Belgique 2013-2014):

Le Président, la Secrétaire générale et le Trésorier ont rencontré les représentants du club.

Boissons facturées : le compte à été recalculé. La proposition revue à été envoyée pour accord à la RBA. Remboursement de la moitié de la mise aux archers présents au Championnat de Belgique des jeunes imposé à ABA pour raison de gestion laborieuse de l'évènement.

RAPPEL : DIFFAMATIONS ET MAUVAISES INFORMATIONS DIFFUSÉES... ... ACTION UTILISATION DU CODE D'ÉTHIQUE.

La conclusion du Championnat de Belgique 2013-2014 sera mise sur le site.

Calendrier 3D et 2D: accepté.

Secrétariat administratif :

1 Approbation du projet des Procès Verbaux du CA:

Le PV du CA n'a pas été envoyé par le secrétaire administratif

Rédaction commencée le 12-11-2014

Interruption pour raison de maladie et de décès de son père

Rédaction terminée le jeudi 18-12-2014

Il sera envoyé ultérieurement

2 Courriers et documents remis lors du CA :

<u>Au Président</u>: - Échange de courriels du secrétaire administratif avec le Président du cercle 320 LEF (12,13 ET 14 octobre 2014).Concerne: compétence attribution matricules (LFBTA et pas club) ... refus LEF utiliser adresse lef@lfbta.be

- Courriels reçus d'un membre de LEF à propos décision de LEF de quitter l'Entente Hennuyère.

- À la Secrétaire Générale : Copies de deux demandes de subside Achat matériel sportif : 418 AVB et 618 FGV.
- <u>Au Trésorier</u> : Certificats médicaux secrétaire administratif : 24-11-2014 au 06-12-2014 et 18-12-2014 au 31-12-2014.
 - Courrier Fédération Wallonie-Bruxelles (24-11-2014) : Décret emploi du 24/10/2008 ...

Subventionnement 2014 -solde-

- Courrier Fédération Wallonie-Bruxelles (01-12-2014) : Subvention forfaitaire de fonctionnement -justification- ... Subvention "Non Marchand" ... Décret du 8:11:2006 ... Année budgétaire 2015 ... Grille des justificatifs.
- <u>Au Président, à la SG, au Trésorier, à la Gestion sportive, au DT</u>: Copie Courrier Fédération Wallonie-Bruxelles (24-11-2014): Cahier de charges Moniteur Sportif Initiateur pour le "Tir à l'Arc" avalisé par la commission Pédagogique Mixte ... page 1 du document.

La page 1 Originale reçue avec ce courrier est signée par le Président de la LFBTA. Le document sera retourné à la Fédération Wallonie-Bruxelles le le 22 décembre 2014 par le secrétariat.

- <u>Au Délégué du Hainaut</u>: Échange de courriels du secrétaire administratif avec le Président du cercle 320 LEF (12,13 ET 14 octobre 2014).Concerne : compétence attribution matricules (LFBTA et pas club) ... refus LEF utiliser adresse lef@lfbta.be
- Courriels reçus d'un membre de LEF à propos décision de LEF de quitter l'Entente Hennuyère.

3 Calendrier LFBTA extérieur 2015 :

Le calendrier, envoyé aux membres du CA étendu pour information avant le CA, à connu une modification : ajout d'un 2x25m le 08 août 2015 organisé par le cercle de tir : 207 GAU.

Le conseil d'administration étendu aux délégués, approuve à l'unanimité des présents, la proposition de calendrier modifié.

4 Proposition d'Organisation du Championnat de Belgique Extérieur 2015 :

Le cercle de tir 203 GSR se propose à l'organisation aux dates des 29 et 30 août 2015 ... alors que les dates retenue par la RBA sont les 05 et 06 septembre 2015. La LFBTA défendra la candidature près de la RBA.

Pour information : une compétition 50m/30m et 2x25m est organisée le 30 septembre 2015 par le cercle de tir 616 HAC (Hotton). Il faudra en informer le club si le Championnat est attribué à GSR.

5 Collogue Juridique AISF ... 16 janvier 2015 :

L'année 2014 a vu apparaître de nouvelles réglementations en matière de bien-être au travail, de statut unique employé/ouvrier et de déclaration d'accidents du travail. Pour vous aider à appréhender au mieux ces nouveautés, l'AISF et l'AES vous invitent à participer au colloque qu'elles organisent le vendredi 16 janvier 2015, en matinée, aux Moulin de Beez

Ce colloque sera également l'occasion de faire le point sur le statut du collaborateur sportif et d'analyser les impacts des accords du gouvernement sur le secteur du non marchand et, plus particulièrement, sur le milieu sportif.

Au programme:

- Des informations concrètes sur les nouvelles dispositions en matière de bien-être au travail (aspects psychosociaux, déclaration des accidents du travail, surveillance et prévention incendie, surveillance de la santé).
- Le point sur le statut du collaborateur sportif.
- Les impacts des accords du gouvernement sur le milieu sportif.

Copie ordre du jour remisent au Président et à la Secrétaire générale.

6 Préparation AG 21 février 2015 :

Appel à candidature : réalisée en novembre (courriel-site) pour réponses le 10 janvier 2014

Appel d'offre "Salle" : Faire appel au GSR ... salle de Wierde (Philippe) ... salle de Liège (403 LIE).

<u>Demande noms des mandataires</u> : clôture des listes de membres des clubs le 26 décembre 2014. ... envoi courriel aux contacts des clubs le 31 décembre 2014 pour réponse le 30 janvier 2015 au plus tard.

Afin de pouvoir préparer le rapport d'activité, le secrétaire administratif souhaite recevoir les rapports des administrateurs, du directeur technique pour le 31 janvier 2015 au plus tard.

Pour éviter l'envoi d'un dossier papier trop volumineux (coût élevé de l'envoi), le secrétaire administratif propose de créer un dosser "Google drive" qu'il partagera avec les contacts des clubs pour leur permettre d'informer leurs mandataires.

Afin de rendre cette démarche légale, elle sera relatée dans le R.O.I. de l'association.

Statuts LFBTA:

Art 22: L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par Courriel ou par lettre ordinaire confiée à la poste, adressée au moins 15 jours calendrier avant la date de l'assemblée, par le secrétariat administratif à la demande du Conseil d'administration.

L'ordre du jour établi par le conseil d'administration est joint à la convocation.

Le rapport d'activité de l'Association pour l'année de référence que clôture l'AG statutaire est également joint à la convocation.

B2. Rapport des délégués du tir nature et des provinces :

2.1 Délégué tir nature :

Démission d'Henry Willems:

Le Président rencontrera Henri pour lui expliquer que ses souhaits ne peuvent pour certains pas être exaucés.

2.2 Délégué de la province de Brabant :

Demande que Lorsque les bandes de Stramit sont disposées verticalement cela soit précisé sur l'invitation.

2.3 Délégué de la province de Hainaut :

Le cercle 320 LEF à quitté l'entente Hennuyère à la suite de décisions prises lors de l'assemblée générale de l'Entente Hennuyère.

Cette décision bien que légitime apparaît comme plutôt légère dans la manière de la prendre et de l'argumenter.

Les responsable de LEF seront conviés à rencontrer le CA lors de la prochaine réunion programmée le 30 janvier 2015.

2.4 Délégué de la province de Liège :

Remise des résultats en fin de compétition :

le temps écoulé entre la fin du tir et la remise des résultats est parfois exagéré (ex : + de 2 heures à FAO). Solution : indiquer le temps maximum toléré (1 heure) dans le guide des compétitions.

Le conseil d'administration étendu aux délégués, approuve à l'unanimité des présents, la proposition.

RAPPEL: la valeur de l'ensemble des prix remis aux archers doivent correspondre à la moitié de la mise de ceux-ci.

Problème posés par Monsieur Magis:

Lors de la compétition en salle de 403 LIE, l'arbitre officiant à eu un comportement non conforme avec sa charge durant toute la journée.

Le conseil d'administration du cercle LIE remet une lettre demandant qu'à l'avenir, Monsieur Magis ne soit plus autorisé à venir arbitrer leurs organisations. (copie de la lettre est jointe au présent PV archivé au secrétariat).

Le CA LFBTA prend acte et prendra les mesures nécessaires pour satisfaire la demande du cercle LIE.

2.5 Déléguée de la province de Luxembourg :

la délégué ayant démissionné, la fonction est à pourvoir.

2.6 Délégué de la province de Namur :

Délégué excusé.

B3. Gestion du « Dopage » :

Administrateur excusée.

B4. Gestion des « Ressources Humaines » :

L'administrateur a démissionné.

B5. Gestion de "l'Arbitrage" :

Handisport et Tir nature:

Le Tir nature souhaite qu'un règlement "Handisport" soit élaboré pour leurs disciplines ... mal votant = pas blanc, etc.

La demande émane de CMA : attendre proposition du cercle.

Olivier Grolet:

Arbitre LFBTA ayant quitté se fonction pour rejoindre la France ou il aurait également arbitré.

De retour en Belgique souhaite reprendre du service.

Contacter la France pour plus d'information sur sa prestation avant de prendre une décision.

Tenue des arbitres :

Il est temps d'harmoniser ... même tenue pour tous.

Obtenir au moins 3 offres avant d'arrêter un choix ... important pouvoir réapprovisionner sur le long terme.

World Archery:

ARCS: plus de Camo (version camouflage) en international... ... reste utilisable en Belgique.

CIGARETTE ÉLECTRONIQUE: A l'unanimité, le Comité Constitution et Règlements de la World Archery estime que les cigarettes électroniques sont interdites dans tous les lieus où il est interdit de fumer d'après les Règlements.

- voir livre 3, article 12.8 : "il n'est pas permis de fumer dans ou devant la zone des athlètes ".
- voir livre 4, article 28.4 : "il es interdit de fumer sur les parcours, dans les zones réservées à l'entrainement et à l'échauffement".

Après consultation du Comité Médical et des Sciences du Sport, les raisons pour l'interprétation ci-dessus

sont : -1- les conséquences pour la santé des cigarettes électroniques ne sont pas encore connues,

- -2- World Archery ne veut pas encourager le fait de fumer sous quelque forme que ce soit,
- -3- si l'utilisation des cigarettes électroniques était autorisée, il pourrait y voir confusion avec l'autorisation ou non d fumer du tabac.

B6. Trésorier :

Paiements des Élites : les frais de certains restent dus.

Assemblée générale : Présentation des Comptes aux vérificateurs et présentation des compte aux mandataires seront identiques (demande des vérificateurs).

B7. Direction technique :

Universiades (Corée du Sud):

Proposition: - Domanski Renaud, Scarcériaux Baptiste, Sarah Prieels, Catheline Dessoy: ont fait les points.

- Zoé Goebbels : n'a pas fait la totalité des points.
- Olivier Anciaux à fait 1 x les points B.
- Mathias : aucuns points réalisés.

Les points de qualification peuvent être réalisés jusqu'à fin mai.

Décision au moi sde mai (ASUS et LFBTA).

Championnat d'Europe en salle (Slovénie):

Sarah Prieels et Renaud Domanski sont pré - inscrits au Champiuonnat d'Europe en Salle.

Stage:

Le Directeur technique présente au CA ce qui est utilisé pour l'évaluation des archers de l'Élite. Cet outil servira à évaluer qui continue, qui arrête.

B8. Gestion sportive:

Classement 25m et 50-30m:

Le classement n'a pas été réalisé pour la saison 2014.

Il sera mis en place pour la saison 2015.

Assurance Voyage à l'étranger :

Un acompte à été versé pour la RBA (HBL et LFBTA) La liste des personnes concernées doit être réalisée.

B9. Secrétaire générale :

<u>Je Participe</u>: envoyéer aux cercle et mettre sur site.

Invitation Championnat Belgique en salle: mettre sur le site.

Invitation Championnats LFBTA: mettre sur site

<u>Règlement Championnat LFBTA</u> : ajouter ... 3 flèches d'échauffement pour les catégories qui reprennent la compétition.

Championnats de LFBTA: Cadeaux aux archers ... Eric et Guy cherche une idée

B10. Divers:

<u>Ouverture d'une antenne par un club</u> : un club de Namur souhaite organiser des séances d'entraînement dans la commune de Ciney afin à terme permettre la création d'un club dans cette commune. Peut-il le faire?

Bien évidemment, un club ne peut avoir qu'un siège social mais il peut avoir plusieurs sites d'entraînement.

<u>Transport d'un arc</u>: un arc est une arme, celui-ci doit toujours être contenu dans une valise, un sac pour le transporter sur la voie public. Il en va de même pour les flèches, elle ne peuvent être transportées dans le carquois en bandoulière.

Important ... toujours être en possession de son carnet de tir lorsque vous vous déplacé avec votre matériel de tir ... cela permet de prouver que l'arc est une arme sportive.

B11. Date prochaines réunions :

Le prochain Conseil d'administration étendu aux délégués se tiendra le mercredi 30 janvier dès 19h30 au Centre Namurois des Sports, avenue de Tabora à 5000 Namur;

Fin de séance: 23h30.

Rédaction du secrétaire administratif

Le présent Procès Verbal sera considéré comme accepté par les administrateurs et par le Directeur technique présents lors du CA à daté du 15ème jour calendrier de l'envoi de celui-ci pour lecture et remarques éventuelles.

Pour le Conseil d'administration

Vincent Vandervelden Président Francine Hanique Secrétaire générale